Conseil d'école du 17 novembre 2022

Etaient présents

Les enseignants : Mmes NEVEU, DU-BOISGUEHENEUC, ALLAIN-DIEULANGARD, LE DEVEDEC, EL HIMER, HEBERT, ROUXEL, LOUISON, ALIX-GUEGUEN, FLEHO, BELLEGARDE, LHOTELLIER et ROCHE, MM. CURE, RAIS-ASSA et SARASIN

L'équipe municipale : Mme KAT responsable et coordinatrice pôle jeunesse

MM. CABARET et DERREY, élus municipaux

Les représentants de parents : Mmes BRYON, COSTARD, LEFEUVRE, OGE, DESENDER, M.BARRY

Etaient excusés

Les enseignants : Mmes BOURSEAU, LOUISON

Les membres du RASED : Mme GAGLIONE-JONARD psychologue scolaire, Mme LORINQUER maîtresse E **Les représentants de parents** : MM. HELPIQUET, MICHEL, LEROUGE et Mmes GALLERNE, MOUISEL, LUCAS-

DRONEAU, DENIS, LE DU, CAILLAUD, MAZOUAD, CHRISTEN

Mme COUDRON, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de CHATEAUGIRON

1. Installation du nouveau Conseil d'Ecole

Remise de documents :

- Fiche comportant la liste des membres du conseil et le calendrier prévisionnel des réunions
- Le compte-rendu du Conseil d'Ecole de juin a été envoyé par mail.
- Règlement intérieur de l'école et articles du B.O. régissant le conseil d'école envoyés par mail

Règlement intérieur du conseil

La présidence est assurée par la directrice de l'école, Mme EL HIMER.

Le secrétariat sera tenu par Mme Flého.

Les votes se feront à main levée.

Calendrier prévisionnel des conseils d'école :

2^e trimestre : le mardi 7 mars 2023, 18h30, dans une salle de classe 3^e trimestre : le mardi 13 juin 2023, 18h30, dans une salle de classe

- Vote concernant le procès verbal du conseil d'école du 21 juin 2022
- → 15 votes pour 8 abstentions 0 vote contre

2. Bilan et modalités de vote des élections de représentants de parents d'élèves

Cette année, nous avons uniquement proposé le vote par correspondance, il s'est bien déroulé, je n'ai eu aucun écho indiquant un problème avec cette modalité de vote unique.

Dix-sept parents se sont portés candidats pour seize classes dans l'école sur une seule liste (pas de concurrence, tous ont donc été élus dont un suppléant), je les en remercie. Le taux de participation a été bon : 60,94% contre 44,92% l'an dernier (dont 26 nuls contre 30 nuls l'an dernier).

Nous maintenons ce mode unique de vote par correspondance pour la prochaine année scolaire, avec l'accord du conseil d'école.

3. Organisation pédagogique

Bilan de rentrée :

La rentrée de septembre 2022 a été plus apaisée puisqu'il n'y a pas eu d'ouverture de classe après la rentrée comme les deux dernières années.

De nouveaux enseignants sont arrivés dans l'école : Mme ALIX-GUEGUEN (CE1-CE2) complétée les mardis par Mme LOUISON (qui complète aussi les vendredis Mme ROUXEL), Mme BOURSEAU (PS-MS), Mr RAIS-ASSA (MS-GS) et Mme ROCHE (CM1).

Effectifs actuels :

Répartitions des élèves par niveau et par classe

Enseignants	TPS	PS	MS	GS	СР	CE1	CE2	CM1	CM2	
Mme LHOTELLIER Laëtitia	2	23								25
Mme HEBERT Anne		11	13							24
Mme BOURSEAU Noëlie		12	14							26
Mr RAIS-ASSA Bastien			9	14						23
Mme NEVEU Corinne			11	12						23
Mme DU BOISGUEHENEUC Nolwen				24						24
Mme LE DEVEDEC Sophie					24					24
Mme ALLAIN-DIEULANGARD Muriel					23					23
Mme GARCIA Sophie						25				25
Mmes ROUXEL Marine et LOUISON					6	18				24
Mmes ALIX-GUEGUEN et LOUISON						7	17			24
Mme BELLEGARDE Orianne							19	8		27
Mme FLEHO Nathalie							20	6		26
Mme ROCHE Clotilde								25		25
Mr CURE Basile								11	15	26
Mr SARASIN Philippe									27	27
Total	2	46	47	50	53	50	56	50	42	396

Six autres élèves doivent arriver en janvier (nouveaux habitants).

Effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2022/2023

PS1*	PS2	MS	GS	СР	CE1	CE2	CM1	CM2
?	50 ?	47	47	50	53	52	56	52

Difficile de prévoir pour la maternelle.

Pour l'élémentaire, sans compter aucun nouvel habitant (à part ceux arrivant en janvier), nous sommes à une moyenne de 26,3 élèves pour 10 classes ou 23,9 pour 11 classes. Une ouverture de classe est envisageable pour septembre 2023.

Notre capacité à affiner nos prévisions d'effectifs (à envoyer dès novembre et modifiables jusqu'à fin janvier) peut permettre d'avoir une décision de carte scolaire départementale en corrélation avec la réalité de notre école et d'éviter des changements après la rentrée scolaire. Il est cependant difficile de connaître ces effectifs si longtemps en amont. La municipalité et l'école développent la communication auprès des nouvoitouciens et futurs nouvoitouciens pour une prévision la plus fiable possible.

Inscription des TPS pour janvier 2024 :

Les pré-inscriptions peuvent se faire en mairie jusqu'à fin mai. Première quinzaine de juin, la commission mairie/école statue sur la capacité ou non au vu des effectifs prévisionnels de l'école à accueillir des TPS et si oui, sur le nombre de TPS accueillis. La réponse est rendue aux familles mi-juin. Les enseignantes renouvellent leur conseil pour les années suivantes : il serait mieux pour un meilleur accueil en classe et pour la qualité des apprentissages que les TPS ne soient pas accueillis.

Une demande d'explication complémentaire sur les critères d'acceptation des dossiers est faite : le seul critère qui entre en ligne de compte est la date de naissance avec une limite en nombre afin de ne pas surcharger les effectifs des classes. Le changement de la réglementation permettant aux familles de toucher les allocations jusqu'au mois de septembre des 3 ans de l'enfant rend plus facile le refus d'intégrer l'école. Etant donné que seulement 2 enfants sur 10 ont pu être inscrits, la question se pose d'accueillir des TPS ou non.

Budgets pédagogiques :

Les budgets accordés à l'école tiennent maintenant compte des effectifs réels à la rentrée de septembre. Nous remercions la municipalité pour ce réajustement. Pour 2022, les budgets accordés par la mairie sont les suivants :

Section fonctionnement:

- Fournitures scolaires, manuels, pharmacie, photocopies : 52,68 x 398 élèves= 20967 euros
- Sports et culture : augmentation de 4,28 euros par enfant (26,02 euros auparavant)

30,30 x 398 élèves = 12060 euros

Cette subvention permet de prendre en charge l'activité piscine. Cette année nous n'avons pu avoir qu'un créneau avec un bassin à la piscine de Cesson, ce qui est insuffisant au vu des effectifs. Nous avons fait une réunion avec la piscine en septembre 2023 pour demander à ce que les créneaux soient attribués en fonction des effectifs réels des écoles pour que ce soit le plus juste possible et espérons donc pouvoir emmener l'an prochain tous nos élèves à Cesson.

Une classe (CE2/CM1) est donc allée au premier trimestre à la piscine de Châteaugiron en complément. Ce qui a été possible grâce au budget que la mairie a augmenté.

Le reliquat de budget sport et culture permet de dégager 150 euros par classe pour les sorties développement durable, arts et culture.

Intervenante sportive municipale:

La mairie propose deux créneaux de 40 minutes tous les jeudis avec l'animatrice sportive de Nouvoitou ainsi que les vendredis sur deux périodes (car l'école privée a moins de classes élémentaires), ces séances sont donc financées par la commune.

Le Syndicat Intercommunal (SUET) dont fait partie Nouvoitou finance les projets musique : toutes les classes d'élémentaire en bénéficient cette année. Les deux classes de CP bénéficient en outre d'un projet danse de 10 séances de novembre à janvier. La mairie met pour cela à disposition des classes de CP la salle des sorbiers tous les vendredis matins.

- Education au goût en maternelle : 780 euros (600 euros l'année précédente)

L'éducation au goût est vraiment porteuse d'apprentissages divers (vocabulaire, découverte du monde, éducation à la santé et à l'environnement). Le budget est serré, nous finançons actuellement une partie de l'éducation au goût avec l'OCCE (association propre à l'école).

L'OCCE propose également aux parents d'élèves de faire un don à l'OCCE, pour payer l'assurance OCCE d'une part (proportionnelle au nombre d'élèves, environ 1000 euros cette année) et d'autre part participer au financement des sorties scolaires et autres projets portés par l'OCCE, comme l'Education au goût.

SECTION INVESTISSEMENT:

<u>Investissement pour l'ouverture de classe élémentaire de septembre 2022 :</u> 5000 euros de mobilier + 1600 euros de matériel pédagogique pour les classes élémentaires, ainsi que 500 euros pour des achats en maternelle : mobilier et four.

Budgets complémentaires octroyés par la municipalité :

3 000€ prévus par la municipalité en cas d'ouverture de classe

72 000€ de travaux pour la salle de sieste

2 800€ pour les travaux de la réhabilitation des classes préfabriquées avec 1 500€ pour des travaux réalisés par les services techniques.

FINANCEMENT APE:

L'année dernière nous n'avions pas utilisé l'intégralité de la somme accordée par l'APE car nous avions des reliquats de budgets non dépensés en période COVID que nous avons soldés.

Cette année, l'association des parents d'élèves fait un don de 8000 euros à l'école pour les destinations suivantes :

- 250 euros par classe pour des animations/sorties culturelles (soit 4000 euros)
- 50 euros de crédit souplesse par classe pour l'achat de petit matériel divers (par exemple achats pour des ateliers sciences et cuisine en grande surface) soit 800 euros.
- 3200 euros pour financer l'activité kayak pour deux classes.

Présentation des APC (activités pédagogiques complémentaires) :

APC : activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints (aide aux élèves en difficulté, aide au travail personnel, activités prévues par le projet d'école). Des ateliers facultatifs sont proposés aux élèves sous réserve de l'autorisation parentale sous la responsabilité d'un enseignant.

Dans l'école, elles sont proposées soit en séances de 30 minutes durant la pause méridienne, soit en séances d'une heure de 16h30 à 17h30. Les domaines travaillés sont les mathématiques et le langage écrit et oral (vocabulaire/expression orale, lecture et compréhension essentiellement).

Aménagement de la cour de récréation dans le cadre de notre projet d'école :

Trois arbres (platane, mûrier et figuier) seront plantés dans une ou deux semaines.

Projet de végétalisation de la cour bitumée élémentaire : une étude est demandée. Le sujet sera abordé lors de la commission jeunesse qui se réunit la semaine prochaine. Un bilan pourra être fait au prochain conseil d'école.

L'étude du projet de construction n'a pas encore commencé, il est donc demandé de ne pas laisser trop d'espace derrière les bâtiments construits.

Tracés au sol pour créer des espaces de jeux différents : le schéma a été validé par les équipes scolaires et périscolaires mais la machine nécessaire coûte 300 euros et les services techniques ne trouvent pas ce matériel en location, il faut donc l'acheter. M. Cabaret va se renseigner à ce sujet auprès des services techniques.

Demandes auprès des services techniques :

- boite à livres : à réaliser par les services techniques avec du matériel de récupération dans les semaines qui viennent
- bancs/sièges (recyclage de palettes ?)
- 10 carrés potagers supplémentaires : 4 pour la classe de GS (le long de la salle de motricité) et 6 pour les classes CE1/CE2 et CM1 (près du préfabriqué) en cours de réalisation, installation la semaine prochaine.

L'équipe enseignante tient à remercier l'équipe des services techniques pour sa réactivité au quotidien (problèmes de chauffage, de porte coincée...) et pour la qualité des travaux réalisés, comme par exemple les étagères sur mesure dans la classe E8 cet été.

Nous rappelons à toutes les familles qu'un bac à vêtements perdus se trouve sous le préau bleu côté élémentaire.

4. Règlement intérieur des écoles

Le règlement est fourni à toutes les familles après le premier Conseil d'école, ou lors de l'inscription en cours d'année. Les parents sont invités à accepter ce règlement en signant dans le cahier de liaison de l'aîné. Vote pour le règlement sans modification, à l'unanimité.

Nous rappelons que tous les objets précieux, qu'ils soient technologiques (téléphone, montre connectée), vestimentaires (chaussures et vêtements de marque) ou accessoires (bijoux, cartes Pokémon), restent sous la responsabilité des parents de l'enfant. L'école recommande de ne pas emmener ou porter d'objets précieux. Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

5. Locaux scolaires : travaux et sécurité

Un mail va être envoyé aux familles pour rappeler de bien fermer les portails et les portes de l'école. Une question est posée sur l'aération des classes. Le protocole sanitaire impose d'aérer 10 minutes toutes les heures mais un questionnement est en cours pour savoir si l'aération est nécessaire compte tenu que les classes sont équipées de VMC. Une étude est donc en cours pour une aération convenable tout en respectant les normes. Des capteurs de CO2 vont être posés aléatoirement pour contrôler le bon renouvellement de l'air.

Quatre exercices de sécurité (intrusion, confinement, évacuation dans le cadre du Projet Particulier de Mise en Sûreté et incendie) sont réalisés au sein de l'école chaque année scolaire. Nous avons déjà réalisé un exercice incendie et un exercice de confinement en cas d'intrusion.

Une question est posée sur les sanitaires en maternelle. Ils sont utilisés à leur maximum et si une classe maternelle devait ouvrir, l'organisation serait très compliquée. Il apparaît que l'ouverture de classe serait plutôt une classe élémentaire.

Création de classes neuves pour remplacer l'ancien préfabriqué :

- L'étude pour la destruction du préfabriqué (vieux d'au moins 35 ans) au fond de la cour a-t-elle été lancée ? Quelle est l'avancée du projet ? L'étude du nouveau projet n'a pas commencé, nous en saurons plus au conseil d'école de mars.

A l'été 2023, les préfabriqués seront détruits et pendant la construction d'un bloc de 4 classes avec un étage, un autre préfabriqué (qui a servi à la médiathèque avant sa construction) sera installé.

Déplacement de la salle de sieste dans l'espace sous le chêne :

Réalisé début novembre. Nous remercions les ATSEM qui ont installé les lits et étiquettes des enfants dans une certaine précipitation lundi 7 novembre le matin pour que tout soit prêt à 13h10 pour accueillir les enfants. La transition s'est très bien passée, les enfants se sont tout de suite adaptés. Il reste quelques réglages de chauffage à effectuer (attente de pièces de remplacement). Il n'y a plus de remontée d'odeurs d'égout (problème identifié et réglé). La salle est aérée chaque jour après la sieste.

Il faut encore réfléchir dans les trois mois qui viennent à l'aménagement de cette salle en concertation scolaire/périscolaire : achat d'une lampe à allumage progressif pour le réveil des enfants, tapis, coin bibliothèque...

- Les parents sont demandeurs de pouvoir visiter la nouvelle salle de sieste suite aux travaux. Serait-il possible d'organiser une "porte ouverte" ? Ce sera en effet possible au moment des Portes Ouvertes de mai, habituellement réservées aux nouveaux élèves. La salle de sieste pourra être visitée par toutes les familles de l'école ce soir-là entre 16h30 et 19h. A la demande d'une visite plus rapide, il est décidé de faire des photos dans un premier temps car des aménagements vont encore avoir lieu.

L'équipe enseignante regrette de ne pas pouvoir utiliser l'ancienne salle de sieste maintenant vide, qui présente de beaux volumes, pour y installer la classe de CM1 et n'avoir ainsi plus qu'une classe dans le préfabriqué, comme prévu en juin 2022.

La raison évoquée par la mairie est le manque de prises murales (il était trop difficile de trouver un électricien pour réaliser ces travaux maintenant). La mairie va réfléchir sur le devenir de cette salle, évoquant par exemple un usage mixte : classe maternelle et salle périscolaire. Cela ne manquerait pas de poser des soucis car les règles de vie et objectifs des espaces de jeux en classe et en périscolaire sont très différents.

- Sortie de l'école à 16h30 : L'ajout du deuxième portillon aide mais la sortie n'est tout de même pas sereine, notamment avec l'abri vélo (les enfants reculent avec leur vélo, bloquant le passage, des parents de maternelle entrent, toutes les classes élémentaires sortent...). Il est demandé d'étudier le déplacement de l'abri vélos à côté du garage à vélos maternelle. Ce serait l'occasion d'agrandir l'abri qui est saturé aux beaux jours. Des supports supplémentaires ont d'ailleurs déjà été ajoutés.

6. Articulation des temps scolaires et périscolaires

Questions de parents :

Le conseil d'école rappelle aux familles que le premier réflexe à avoir est de contacter directement la personne ou le service concerné (enseignant, directrice, services périscolaires, services techniques) par la demande, pour des échanges qualitatifs : il est difficile, en passant par des intermédiaires, de pouvoir connaître précisément les faits et de répondre au problème ou à la question.

- Des parents se garent sur le dépose minute, à l'entrée, à la sortie et en plein milieu également pour emmener leurs enfants à l'école. Ceci pose des problèmes de sécurité et bloque certains parents qui utilisent le dépose minute correctement. Il faut le signaler au fur et à mesure à la directrice qui n'avait pas repéré de bloquage majeur le matin au dépose-minute. Elle pourra ainsi intervenir au besoin. Un rappel va être fait par mail. Un policier municipal va être recruté et pourra veiller à la bonne utilisation de cet accès.
- La sortie de l'ALSH est dangereuse lorsque l'on sort directement à gauche. Il faudrait sécuriser le virage / le coin du bâtiment en installant des poteaux supplémentaires équipés de cordes afin de sécuriser l'accès et empêcher les voitures de se garer à cet endroit.
- La quantité au goûter et l'équilibre des repas le midi ne semblent pas toujours être satisfaisants. Les points qui inquiètent sont : les portions, les repas sans féculents ou sans légumes, le peu de produits laitiers. En novembre, il n'y a plus de produits locaux. Les parents s'inquiètent d'une dégradation tant au niveau des quantités que de la qualité. Au goûter, certains trouvent que les quantités sont insuffisantes et parfois le dessert du midi peut être redonné le soir. Aucune directive de restriction budgétaire n'a été faite.

Les RPE souhaitent donc pouvoir participer à un repas pour se rendre compte comment se déroulent le self, le service, les proportions, ... La responsable enfance jeunesse se rendra au self et étudiera la question avec son équipe.

- Certains parents sont inquiets du comportement de certains élèves dans les classes de M. Cure et de M. Sarrazin. Il est rappelé que la première chose à faire est de venir rencontrer l'équipe enseignante. En effet il y a certains élèves qui ont du mal à respecter les règles de vie et de sécurité. C'est pour cette raison, afin de préserver la sécurité de tous les élèves de la classe, que Mr Sarasin ne fera pas kayak cette année. Les classes de CM1 et CM1-CM2 feront l'activité kayak.

La secrétaire, Mme Flého

La Présidente, Mme EL HIMER